

Conditions de l'offre



Homme ou Femme
de 18 à 25 ans



Titulaire du Permis B
Posséder un véhicule



LIEVIN



8 mois



24h/semaine



Indemnité de
Service Civique

Compétences



Aisance téléphonique
Bonne présentation



Connaissance du football



Autonome et Organisé(e)



Esprit d'équipe



Compétences en informatique



Maitrise du Pack Office

Missions

- Présenter les enjeux et objectifs du "Programme Educatif Fédéral", de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, et de la fonction du référent en arbitrage aux dirigeants et aux éducateurs des clubs.
- Réaliser des actions "Programme Educatif Fédéral" aux côtés des éducateurs des clubs afin de sensibiliser les jeunes joueurs sur les thématiques des règles du jeu et du fair-play.
- Inciter et aider les éducateurs à mettre en place les ateliers de sensibilisation à l'arbitrage dans le cadre de l'arbitrage des jeunes par les jeunes.
- Mener des actions de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs qui n'ont pas de référent en arbitrage en leur sein.



Avantages

- Accompagnement personnalisé avec un tuteur de votre structure d'accueil.
- Obtention d'une carte de Service Civique vous offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiants.
- Une formation Civique et Citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1)
- Couverture sociale complète avec prise en charge de vos dépenses de santé (maladie, maternité...)
- Possibilité de prise en charge de 2 modules fédéraux par le District.
- Une attestation officielle pour faire valoir votre engagement de Service Civique délivrée à la fin de votre contrat.



Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courriel à :



presidente@artois.fff.fr

Date limite des candidatures : 10 Septembre 2022 !